

Communiqué de presse

Pays-de-la-Loire – Programme « Petites Villes de Demain » : la Banque des Territoires et le Conseil départemental de Maine-et-Loire signent une convention de partenariat à Angers



Angers, le 13 avril 2021

Partenaires du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) porté par l'Etat et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires et le Conseil départemental de Maine-et-Loire se mobilisent au service des territoires angevins.

15 villes ont été retenues pour intégrer ce programme : Allonnes, Baugé-en-Anjou, Candé, Chalonnes-sur-Loire, Doué-en-Anjou, Durtal, Gennes-Val-de-Loire, Les Hauts d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Longué-Jumelles, Lys-Haut-Layon, Montreuil-Bellay, Noyant-Villages, Ombrée d'Anjou, Segré-en-Anjou Bleu.

Reconnus comme interlocuteurs de proximité, le département de Maine-et-Loire et la Banque des Territoires s'engagent dans un partenariat de consolidation du maillage local, essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

Le département apportera aux villes bénéficiaires du programme « Petites Villes de Demain », les financements proposés par la Banque des Territoires pour leurs études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques, sur la base d'une enveloppe globale de 480 000 € sur les 3 premières années de ce programme d'une durée de 6 ans (2021-2026).

Cette mobilisation de la Banque des Territoires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance de la Caisse des Dépôts et dans son action en faveur de territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

Pour le Département, ce partenariat prolonge son engagement de plusieurs années au service de la revitalisation des centres-bourgs pour consolider un maillage local essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Le Département a ainsi construit dès 2014 des outils pour faciliter la réflexion des élus du territoire et des intercommunalités en faveur d'un urbanisme durable : Anjou Cœur de Ville et Anjou Cœur de Village. Ce sont des dispositifs qui permettent l'accompagnement des territoires qui connaissent des problématiques de dévitalisation de leurs centres. De par son expérience, le Département est donc un acteur indispensable de proximité pour les communes et leur intercommunalité, cibles du programme des « Petites Villes de demain ».

Le programme Petites villes de demain

Petites villes de demain est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales de moins de 20 000 habitants et présentant des signes de vulnérabilité. Nouvel instrument au service du Plan de relance, ce programme a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial. Ce programme articule des moyens d'actions locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes lauréates de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal.

Petites villes de demain s'inscrit ainsi dans le prolongement des actions engagées par l'Etat et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie), avec l'appui de la Banque des Territoires, en vue d'accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. Dispositif sur mesure, qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres, l'ambition de ce programme est d'intervenir en complémentarité des dispositifs de soutien aux petites centralités portées par les collectivités, notamment les conseils départementaux et régionaux.

Le soutien de la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain

La Banque des Territoires mobilise sur le plan national 300 M€ dont 100 M€ d'investissement dans les projets locaux et 200 M€ de crédits d'ingénierie pour aider à la structuration et au démarrage des projets dans les 1 000 petites villes lauréates du dispositif. Concrètement, elle :

- participe au financement des postes de chefs de projets (dans la limite de 25%)
- cofinance des études stratégiques et pré-opérationnelles (dans la limite de 50%)
- mobilise ses propres marchés à bons de commande pour réaliser à sa charge certaines études ou soutien en ingénierie que le programme justifie

La convention a été signée ce jour par Christian Gillet, Président du Conseil départemental et Philippe Jusserand, Directeur régional de la Banque des Territoires.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 36 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  @BanqueDesTerr

Contacts presse :

Département de Maine-et-Loire

Fabrice Gasdon - f.gasdon@maine-et-loire.fr - 02 41 81 48 12 / 06 07 37 85 18

Banque des Territoires - Direction régionale Pays de la Loire – Groupe Caisse des Dépôts

Marie-Line Brunellière – marie-line.brunelliere@caissedesdepots.fr – 02 41 20 23 86 / 06 07 37 53 60

 @BdT_PDL